

NE LAISSONS PAS LE CODE DU TRAVAIL MOURIR SUR ORDONNANCE !

MOBILISONS-NOUS !

A peine élu Macron confirme la mise en œuvre de son programme antisocial et la ministre du Travail fourbit ses armes. La nomination d'un Premier ministre, proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon, est symbolique du sens donné à l'action du gouvernement. Sa composition montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique... Quand à l'ouverture à la société civile, c'est plutôt de l'ouverture au MEDEF qu'il s'agit : L'ancienne DRH du groupe Danone, Muriel Pénicaud, vient de nommer une équipe de choc qui ne laisse aucune illusion sur les décisions politiques à venir dans les prochaines semaines.

Le directeur de cabinet de la Ministre du Travail n'est pas non plus un inconnu des syndicalistes CGT: Antoine Foucher, ancien dirigeant du Medef a aussi été DRH mais lui du groupe Schneider. Avec cet homme du Patronat, la Ministre sera secondée avec zèle pour préparer dès l'été les ordonnances démantelant le code du Travail.

Cela en dit long sur les méthodes du Président de la République et sur l'urgence des salariés à se mobiliser, dans l'unité la plus large, contre les casses programmées du Code du Travail et de la Protection Sociale, qu'Emmanuel Macron veut imposer à coup d'ordonnances, dès cet été.

Philippe Martinez, Secrétaire Général de la CGT, reçu à l'Elysée et à Matignon a exigé un renforcement des droits et garanties sociales pour tous les salariés et retraités à l'inverse des objectifs du nouveau gouvernement :

Propositions sociales

- Hausse du SMIC à 1800 euros avec obligation de négociation par branche pour mise à niveau de l'ensemble des seuils d'accueil par qualification et diplôme. Hausse des pensions de retraite et des minima sociaux sur la base de cette proposition de SMIC.
- Mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec mesures contraignantes (pénalités financières) pour les entreprises non respectueuses.
- Réduction du temps de travail à 32 heures de référence hebdomadaire avec négociation de mise en œuvre par branche.
- Retraite à 60 ans avec taux de remplacement à 75% minimum du SMIC.
- Développement et extension des droits à la protection sociale par un renforcement de la Sécurité sociale.
- Allocation d'autonomie pour les étudiants.

Mardi 27 juin

Premier rassemblement contre la casse sociale

12h00 - Esplanade des Invalides



- Code du travail simplifié renforçant les droits des salariés et de leur représentation, respect de la hiérarchie des normes.
- Développement de la démocratie sociale avec développement des prérogatives de chacune des IRP, du dialogue social et de la négociation collective. Développement des droits participatifs des salariés à la démocratie sociale et aux stratégies d'entreprises.
- Mise en place d'un fonds mutualisé pour l'accès aux activités sociales et culturelles pour les salariés des TPE avec une gestion nationale paritaire selon représentativité.
- Loi d'amnistie pour l'ensemble des représentants des salariés.

Propositions économiques

- Plan de reconquête et de développement de l'industrie conjuguant développement technologique et emplois avec préservation de l'environnement.
- Plan de reconquête et de développement des services publics veillant à l'égalité territoriale notamment en matière d'éducation, de culture, de santé et de transports publics et fret.
- Conditionnalité des aides publiques avec des créations d'emplois stables et durables (généralisation des CDI).

Refusons cette politique de casse de décennies de luttes ouvrières, l'Union Régionale CGT Île-de-France appelle à une première initiative, qui en appellera d'autres, le mardi 27 juin, jour d'installation des députés nouvellement élus à 12h à proximité de l'Assemblée nationale.

Mardi 27 juin
12h00
Esplanade des Invalides

Je me syndique à la CGT!

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:

Ville:.....Code Postal:.....

Tél:.....E-mail:.....

Entreprise:.....

Ville et code postal de votre entreprise:.....

A renvoyer à : Union Régionale CGT Île-de-France 263 rue de Paris, case 455, 93514 Montreuil cedex
Tél.: 01 55 82 88 00 - Fax : 01 48 51 68 97 - Email: urif@cgt.fr - www.urif.cgt.fr

